

330-17

15795

GIMO

Société Anonyme au capital de 1.500.000 francs
Siège social : 50, rue Edith Cavell
94400 VITRY SUR SEINE
419 397 062 R.C.S. CRETEIL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN DATE DU 21 JUIN 2001

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration renouvelle, à l'**unanimité**, le mandat de Monsieur Michel GIRAUD, en qualité de Président du Conseil d'Administration, pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2006 et tenue en 2007.

Le Président assumera sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société et la représentera dans ses rapports avec les tiers avec les pouvoirs les plus étendus sous réserve, toutefois, de ceux expressément attribués par la Loi aux Assemblées Générales et au Conseil d'Administration.

Il ne pourra toutefois consentir aucun aval, caution ou garantie en faveur de tiers sans l'autorisation expresse du Conseil d'Administration.

Conformément aux statuts, le Président pourra déléguer, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses pouvoirs.

Monsieur Michel GIRAUD remercie le Conseil de la confiance qu'il continue de lui témoigner et déclare accepter le renouvellement de ses fonctions.

Handwritten signature
Copie certifiée conforme

GIMO

Société Anonyme au capital de 1.500.000 F
Siège social : 50 rue Edith Cavell - 94400 VITRY SUR SEINE
419 397 062 RCS CRETEIL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2001

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que les mandats d'Administrateur de :

- Monsieur Michel GIRAUD.
- Madame Anne-Marie GIRAUD
- La SARL GINVEST, représentée par Monsieur Michel GIRAUD,

Arrivent à expiration, décide le renouvellement desdits mandats pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007, statuant sur les comptes de l'exercice social clos le 31.12.2006.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, chaque mandat ayant été renouvelé séparément.